

159502 - Il interrompt les takbir (Allahou akbar) à prononcer le jour de la Fête pour prodiguer des conseils aux gens sur la base d'un hadith dénué de tout fondement

question

Pendant notre présence sur le lieu de prière, l'un des frères (en islam) interrompt les takbir pour lire à l'aide d'un haut parleur ce hadith du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) : **« Ce jour est le jour des vivants...celui qui n'a pas encore donné sa petite zakat doit la mettre devant soi avant l'accomplissement de la prière...Allah n'accordera pas son pardon à deux personnes qui se disputent... l'entretien des liens de parenté...»** Puis il reprend les takbir ...

la réponse favorite

Premièrement, il a déjà été expliqué le statut du takbir collectif pratiqué avant la prière de la Fête pour dire qu'il n'est pas institué. Se référer à la réponse donnée à la question n°[127851](#) .

Ibn al-Hadj (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : **«La Sunna ancienne voulait que le takbir soit prononcé à haute voix de manière à être entendu par les voisins. Elever la voix au point de se faire de la peine relèverait de l'innovation car il n'a pas été rapporté que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) agissait autrement. En plus, ils prononcent le takbir en chœur , ce qui constitue une autre innovation car ce qui est institué c'est que chacun prononce le takbir sans suivre personne.»** Extrait d'al-Madkhal, 2/285.

Deuxièmement, il n'y a aucun inconvénient à ce qu'une personne prononce le takbir sans que les autres lui donnent la réplique en chœur , compte tenu de ce qui vient d'être dit. Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « Si le takbir n'implique pas une épreuve, si on dit aux gens qu'on va confier à une personne déterminée comme le muezzin ou un autre de prononcer le takbir institué à l'aide d'un haut parleur

sans que personne ne lui donne la réplique en chœur, s'il en est ainsi, je n'y vois aucun inconvénient.

En effet, il n'y a là que la pratique du takbir à haute voix, chose de nature à rappeler les distraits et les oublieux. Il est bien connu que si quelqu'un prononçait le takbir à haute voix sans employer un haut parleur, on ne saurait contester son acte. Il en serait de même s'il employait un haut parleur sans que personne ne lui donne la réplique et comme s'il le leur apprenait. Ce qui est sans fondement dans la Sunna est qu'ils attendent qu'il finisse le takbir et répliquent en chœur.» Extrait de Madjmou fatwa wa rassail d'Ibn Outahymine (13/987).

Troisièmement, il n'y a aucun inconvénient à interrompre le takbir et à rappeler les gens avant la prière de la prescription de la zakat de la rupture du jeûne afin d'inciter ceux qui ne l'auraient pas payé de le faire rapidement car le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **«Elle est une zakat agréée pour celui qui la paye avant la prière. Celui qui le fait après la prière, aurait fait une aumône comme les autres.»** (Rapporté par Abou Dawoud,1609) et par Ibn Madjah,1827 et jugé bon par al-Albani dans Sahihi Abi Dawoud.

Quant à la citation de hadiths inventés ou sans fondement, ce n'est pas permis parce que condamnable. Mouslim a rapporté dans l'introduction de son Sahih (p.7) d'après al-Moughirah ibn Chou'ba et Samourah ibn Djoundoub (P.A.a) qu'ils ont dit que le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **«Quiconque m'attribue un hadith qu'il sait faux fait partie des menteurs.»** An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: **«Il y a là une aggravation du mensonge et de sa pratique. Celui qui croit fortement un hadith faux et le transmet malgré cela est un menteur.»** Mentir contre le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) n'est pas comme mentir contre n'importe qui car le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **«Que celui qui ment délibérément contre moi s'apprête à occuper sa place en enfer.»** (Rapporté par al-Bokhari,110 et par Mouslim,3). Se référer à la réponse donnée à la question n° 9464 .

Allah le sait mieux.